

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi 11 février, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 04 février 2025

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 13 - votants 18

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOË Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. DEJY Guillaume

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à M. ARMANDIE Jean-Pierre
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime
Mme CHIAPPONI Marina à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à CERBINO-BARBEROUX Sylvie
M. FIORONI Stéphane à Mme. PICHET Catherine
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie pour les délibérations 20250211-18 / 20250211-19 / 20250211-20

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Enfance : Versement des subventions aux coopératives scolaires – Année 2025

N°20250211-20

Rapporteur : M. Lanoë Loïc

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre verse aux coopératives des deux écoles, pour chaque année civile, une subvention de fonctionnement destinée à aider à financer divers projets et achats réalisés pour les élèves. Cette subvention aux coopératives scolaires permettra le paiement des sorties en plein air, spectacles, intervenants, moniteurs, fêtes et sorties de fin d'année...

Les modalités de calcul sont les suivantes :

- 38 € par élève (selon les effectifs de l'année scolaire en cours)
 - o 114 élèves à l'école élémentaire pour l'année scolaire 2024-2025 : 4 332 € versés pour l'année civile 2025 ;

- 49 élèves à l'école maternelle pour l'année scolaire 2024-2025 : 1 862 € versés pour l'année civile 2025.

Pour mémoire, à ces montants de soutien pour chaque coopérative scolaire s'ajoutent :

Pour les deux écoles :

- La prise en charges des coûts de fonctionnement divers selon les montants votés au BP 2025 : chauffage, électricité, eau, télécommunication, entretien des locaux, pharmacie, affranchissement, maintenance photocopieur ;
- La participation aux fournitures administratives et petits matériels avec un forfait :
 - 300 € / classe
 - 50 € / élève
- La participation au fonctionnement du RASED à hauteur de 1,5 €/élève ;
- La participation aux transports pour les activités sportives, culturelles ou autres, avec un forfait de 800 € / classe ;
- La prise en charge des coûts de transports pour les sorties « ski » des écoliers à raison de :
 - 1 250 € pour l'école maternelle ;
 - 3 700 € pour l'école élémentaire.

Pour l'école élémentaire :

- La prise en charge des coûts de l'activité piscine à hauteur de 4 250 €.

Pour l'école maternelle :

- La prise en charge d'investissement spécifique pour les jouets d'extérieurs à hauteur de 500 €.

Au total, hors frais de fonctionnement, la municipalité dote :

- L'école élémentaire de 23 653 € ;
- L'école maternelle de 9 436 €.

Il est proposé au conseil de valider le versement des subventions précitées aux coopératives scolaires.

Monsieur le conseiller délégué ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Guillestre de soutenir les différents projets des écoles ;

VU l'avis du Bureau municipal du 3 février 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le versement des deux subventions précitées.
- **INSCRIT** les sommes sur le BP 2025, article 65748 sur le service « mairie – ressources ».
 - 1 862 € pour la coopérative de l'école maternelle ;
 - 4 332€ pour la coopérative de l'école élémentaire.
- **COMMUNIQUE** ces informations aux directrices des deux écoles de la commune de Guillestre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Transmis à la préfecture le : 13 février 2025

Publié le : 13 février 2025

A GUILLESTRE, le 13 février 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

